



Synthèse des échanges de cette journée d'assises « Handicap-Sport-Santé »,
par Gérard REY (Président AJH et UNAPEI Midi-Pyrénées)



Le premier aspect que nous devons tous retenir est sans doute qu'accéder aux sports et aux loisirs relève du droit commun. Ce temps de soutien est indispensable pour l'épanouissement et l'intégration professionnelle et sociale des personnes en situation

de handicap mental ou psychique.

La loi du 2 janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale promeut l'exercice des droits des personnes handicapées accueillies en établissement ou service médico-social. A travers ce cadre légal, les activités physiques et sportives doivent donc être intégrées dans les projets d'établissement, collectifs ou individualisés. Les Conseils de la Vie Sociale, qui favorisent la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies en établissement, devraient également se saisir plus souvent de la thématique de la pratique des activités physiques et sportives.

En fonction des attentes et besoins de la personne handicapée, ces activités peuvent être en conséquence **un objectif inscrit au projet individuel** pour favoriser son autonomie.

Les raisons pour une personne handicapée de faire du sport adapté sont nombreuses. Citons en quelques-unes :

- améliorer les capacités mentales, cognitives et physiques des personnes handicapées mentales et psychiques ;
- développer le sentiment d'appartenance à un groupe social ;
- valoriser l'image sociale des personnes handicapées mentales et psychiques ;
- lutter contre la sédentarité ;
- organiser son temps libre ;
- poursuivre ses apprentissages ;
- conquérir son autonomie ;
- s'ouvrir aux autres et au monde.



Je voudrais insister particulièrement sur la lutte contre les effets du vieillissement dont nous a parlé le Dr Sandrine Sourdet. Nous savons que les pouvoirs publics n'ont pas encore pris toute la mesure des conséquences du vieillissement sur la qualité de vie des personnes handicapées mentales ou psychiques et sur un nécessaire accompagnement adapté à ce vieillissement. Dans notre réseau, l'Unapei, nous avons recensé 35 000 personnes handicapées vieillissantes sans solution adaptée à leur besoin et vous le savez, le projet de loi autonomie « Adaptation de la société au vieillissement » présenté le 3 juin 2014, et que nous attendons depuis 2003, ne prend toujours pas en compte les besoins des personnes handicapées vieillissantes !

La pratique régulière des activités physiques et sportives adaptées est l'une des mesures importantes qui peuvent être prises pour retarder les effets du vieillissement.

Je retiens aussi que même dans le cas de maladie complexe, comme l'épilepsie, la pratique des activités physiques et sportive ne doit pas être limitée. Elle doit simplement être encadrée, au sein du projet individuel, et par une approche pluridisciplinaire associant la personne handicapée, le représentant légal, le médecin, les éducateurs, l'association.

Nos débats ont majoritairement porté sur la pratique des activités physiques et sportives en établissement. N'oublions pas les possibilités de pratiquer du sport en famille ou dans la cité.

Je voudrais donc rappeler aux familles que la Prestation de compensation comprend un volet « participation à la vie sociale », dans lequel la pratique du sport s'inscrit naturellement, au même titre d'ailleurs que d'autres activités, sociales ou artistiques. La prestation permet aux personnes handicapées de profiter d'un « temps d'aide humaine » pour se déplacer à l'extérieur et communiquer, donc en particulier pour faire du sport. Ce temps peut atteindre trente heures par mois. Il est attribué sous forme de crédit temps et peut être capitalisé sur une durée de 12 mois.

Je vous donne rendez-vous pour une prochaine fête du sport adaptée le jeudi 4 juin



prochain puisqu'à la veille de l'ouverture du congrès de l'Unapei qui se déroulera à Toulouse les 5 et 6 juin nous organiserons en centre-ville un évènement pour valoriser la pratique du sport par les personnes handicapées mentales et / ou psychiques.

Avant de nous séparer provisoirement, je voudrais renouveler les remerciements des trois associations organisatrices

- aux partenaires qui nous ont aidés, à Météo-France qui nous accueille,
- à tous les intervenants,
- et à vous tous qui êtes venus nombreux et qui avez participé aux échanges.

N'oubliez pas que ce qui est bon pour les personnes en situation de handicap l'est pour tous et j'ai envie de terminer sur ce mot : « Bougez ! »

Gérard REY
Président UNAPEI Midi-Pyrénées

